



NQT

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



NQT

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association NQT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association NQT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode et comparabilité des exercices » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

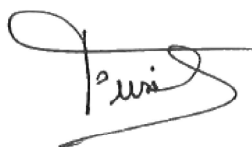
Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Joël Fusil



Crowe Fidelio
22, rue de Londres
75009 Paris - France
T : + 33 (0)1 42 89 28 63
contact@crowe-fidelio.fr

Association NQT

34 Ter Boulevard Ornano

93200 SAINT-DENIS

Exercice clos le : 31/12/2025

APE : 8899B

SIRET : 49233068300045

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 018 252	2 004 372	1 013 880	1 517 235
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	715 197		715 197	292 330
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	61 075	44 182	16 893	22 957
	Autres immobilisations corporelles	680 643	498 480	182 164	226 596
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	58 013		58 013	87 186
	TOTAL (II)	4 533 180	2 547 033	1 986 146	2 146 304
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	549		549	707
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 067 655	238 018	829 638	1 096 975
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	149 374		149 374	1 731 726
	Charges constatées d'avance	32 599		32 599	54 345
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 367 842		1 367 842	1 606 957
	TOTAL (III)	2 618 020	238 018	2 380 002	4 490 709
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Fonds reportés et dédiés	Autres		
	Report à nouveau	728 943	962 242
	Excédent ou déficit de l'exercice	(1 495 639)	(233 299)
	Total des fonds propres (situation nette)	(766 696)	728 943
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	738 448	1 216 955
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	738 448	1 216 955
	Total des fonds propres	(28 248)	1 945 898
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Provisions	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	815 000	
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
DETTE	Total des fonds reportés et dédiés	815 000	
	Provisions pour risques	130 000	79 600
	Provisions pour charges		
DETTE	Total des provisions	130 000	79 600
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	81 011	310 652
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	240	608
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 703	286 772
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	948 459	883 064
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	137 649	104 733
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif	Produits constatés d'avance	2 165 335	3 025 686
	Total des dettes (1)	3 449 396	4 611 515
TOTAL PASSIF		4 366 148	6 637 013
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		3 421 978	4 474 409
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		1 654 038	2 264 435
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service			
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions		4 177 026	4 360 374
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels			2 323
	Mécénats		776 854	181 839
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières		815 000	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		295 683	452 869
	Utilisations des fonds dédiés			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		103 402	130 221
Total des produits d'exploitation			7 822 002	7 392 061
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes		1 415 888	1 609 841
	Aides financières			5 000
	Impôts, taxes et versements assimilés		473 598	438 459
	Salaires		3 888 718	3 726 609
	Cotisations sociales		1 565 271	1 440 261
	Dotation aux amortissements et dépréciations		916 066	736 137
	Dotation aux provisions		130 000	210 833
	Reports en fonds dédiés		815 000	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		121 256	54 679
Total des charges d'exploitation			9 325 797	8 221 819
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 503 795)	(829 759)

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 503 795)	(829 759)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			67 931
	Autres intérêts et produits assimilés		12 932	
	Reprises sur dépréciations et provisions			257
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			12 932	68 187
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées		2 023	3 993
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			2 023	3 993
RESULTAT FINANCIER			10 909	64 194
RESULTAT COURANT avant impôts			(1 492 887)	(765 564)
	Produits exceptionnels			582 994
	Charges exceptionnelles			35 003
RESULTAT EXCEPTIONNEL				547 991
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			2 752	15 726
TOTAL DES PRODUITS			7 834 934	8 043 242
TOTAL DES CHARGES			9 330 572	8 276 541
EXCEDENT ou DEFICIT			(1 495 639)	(233 299)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature			167 810	151 597
Bénévolat				
TOTAL			167 810	151 597
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens			79 569	30 928
Prestations			88 241	120 669
Personnel bénévole				
TOTAL			167 810	151 597

Annexe

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le total du bilan avant répartition s'élève à 4 366 148 euros.

Le compte de résultat de l'exercice présente un résultat de -1 495 639 euros.

L'exercice présenté est d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'exercice précédent était d'une durée identique.

Objet social de l'association

L'association a pour objectif l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes et dont certains résident en quartiers difficiles, grâce à la mise en place d'un parrainage réalisé par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprise.

Faits caractéristiques de l'exercice

Subvention de fonctionnement significative

Le projet d'intérêt économique général appelé "1 jeune 1 mentor 2" mis en place par l'association et soutenu par l'Etat dans un engagement de financement de 9 000 milliers d'euros sur 3 ans, qui avait débuté en cours d'exercice 2022, s'est terminé en 2025.

Sur l'exercice précédent, le solde de la subvention d'Etat dans le cadre de cette convention pluriannuelle avait été constaté dans les comptes pour un montant significatif de 2 800 000 euros. La quote-part des produits affectée à l'exercice 2025 au titre de cette subvention de fonctionnement s'est élevé à 2 017 534 euros.

L'association NQT a signé avec l'Etat une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour continuer le projet d'intérêt économique général d'accélération de Mentorat pour l'Insertion Professionnelle appelé "1 jeune 1 mentor 3" sur une durée de 3 ans, à partir de 2025 pour un montant prévisionnel maximal de 5 290 833 euros.

Sur l'exercice, l'association a perçu le premier tiers de cette subvention d'Etat significative de 1 763 611 euros. La quote-part des produits affectée à l'exercice 2025 au titre de cette subvention de fonctionnement s'élève à 444 527 euros.

Systèmes de gestion

Le développement de l'App'NQT a continué tout au long de l'année 2025 et a permis la mise en service de nouvelles fonctionnalités, comme l'évolution du statut JD et Alumni & Amplitude.

NQT a également continué de développer les deux projets suivants démarrés en 2024 et toujours en cours au 31 décembre 2025 :

- Le Crédit d'Impact Social qui va permettre de mesurer et de valoriser l'impact social positif généré par les actions de NQT,
- Le Mentorat des Applications et Intelligence Artificielle (MAIA) qui va permettre la transformation digitale de l'association en propulsant le mentorat vers des méthodologies personnalisées au moyen de technologies d'intelligence artificielle et de science des données.

D'autres immobilisations en cours ont été constatées à fin 2025, dont notamment le projet lié au BI "Business Intelligence", outil extracteur de données et de tableaux.

Les impacts financiers sont détaillés dans l'annexe "Notes relatives à certains postes du Bilan".

Situation économique de l'association

Compte tenu de la baisse substantielle des subventions de l'État et des Régions, dès le mois d'octobre 2025 des mesures ont été prises pour baisser la masse salariale en 2026 ainsi qu'un maximum de frais de fonctionnement ; ces mesures permettent de présenter un budget 2026 avec une baisse globale de dépenses de plus de 1 300 000 euros.

Principes, règles et méthodes comptables

Conventions comptables générales

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis selon les dispositions des règlements suivants mis en application aux comptes de l'exercice 2025 :

- ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC 2022-06 ;
- ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2023-03.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis les changements indiqués dans le paragraphe " changement de présentation et de méthode comptable")
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

L'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros sauf indication contraire.

Changement de méthode et comparabilité des exercices

La réglementation ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Les dispositions du présent règlement s'applique de manière prospective et consiste principalement en :

- une harmonisation des intitulés et des rubriques avec les recommandations de l'ANC ;
- une actualisation de certaines notes de l'annexe.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC n°2022-06 ont un impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

Voici les retraitements qui ont été pratiqués :

Transferts de charges

Du fait de la nouvelle réglementation de l'ANC 2022-06, en 2025 les transferts de charges ont été comptabilisés avec la nature de comptes dont ils font référence.

-> En 2025 : Les transferts de charges suivants figurent désormais en moins du Poste des Salaires du compte de résultat :

- Avantages en nature liés aux véhicules = 15 037 euros,
- Remboursements des indemnités journalières maladies = 12 558 euros,
- Aides à l'apprentissage = 29 000 euros.

Principes, règles et méthodes comptables

-> En 2024 : Du fait de la nouvelle réglementation de l'ANC 2022-06, les transferts de charges auraient été comptabilisés dans les postes suivants du compte de résultat :

- Salaires = Avantages en nature liés aux véhicules = 15 937 euros,
- Salaires = Emplois francs = 965 euros,
- Salaires = Aides à l'apprentissage = 53 000 euros,
- Autres achats et charges externes = 16 881 euros.

Résultat exceptionnel

Du fait de la nouvelle réglementation de l'ANC 2022-06, en 2025 les charges et produits exceptionnels sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation.

-> En 2025 :

Ainsi, les charges suivantes sont comptabilisées dans les "Autres Charges" :

- Amendes pour 519 euros,
- Créances sur Subventions mises en pertes pour 106 459 euros.

Ainsi, les produits suivants sont comptabilisés dans les postes ci-après :

- Quote-part de reprise de la subvention d'investissement pour 478 507 euros en " Concours publics et Subventions ",
- Produits divers pour 33 402 euros en " Autres produits ".

-> En 2024 :

Du fait de la nouvelle réglementation de l'ANC 2022-06, les charges exceptionnelles auraient été comptabilisées dans les postes suivants du compte de résultat :

- Autres charges = Amendes pour 1 763 euros,
- Autres charges = Créances sur Subventions mises en pertes pour 33 240 euros.

Du fait de la nouvelle réglementation de l'ANC 2022-06, les produits exceptionnels auraient été comptabilisés dans les postes suivants du compte de résultat :

- Concours publics et Subventions = Quote-part de reprise de la subvention d'investissement pour 478 507 euros en " Concours publics et Subventions ",
- Autres produits = Produits sur exercices antérieurs pour 52 800 euros
- Autres produits = Autres produits exceptionnels pour 51 687 euros

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend les éléments suivants :

- Le prix d'achat ;
- Les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés ;
- Les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Principes, règles et méthodes comptables

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est généralement retenu sur les durées probables d'utilisation suivantes :

- Applications	5 ans
- Autres éléments incorporels	1 à 3 ans
- Installations générales et agencements divers	6 à 9 ans
- Matériels de bureau et informatique	3 à 4 ans
- Mobiliers	3 à 6 ans

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle et des éventuelles dépréciations. La valeur résiduelle représente la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation par la société, diminuée des coûts de sortie.

Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

Dépréciation

Les immobilisations sont dépréciées lorsqu'il existe des indices de perte de valeur et que leurs valeurs nettes comptables deviennent significativement supérieures à leurs valeurs actuelles, déterminées sur la base de la plus haute estimation entre la valeur de marché et la valeur d'usage.

Immobilisations financières

Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres immobilisations financières sont évalués à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation estimée selon une analyse au cas par cas, puis une approche statistique prenant en compte le résultat de cette analyse, ainsi que l'ancienneté des créances et enfin selon le taux de non-recouvrement historique déterminés de la manière suivante :

- Pour la totalité de leur montant lorsqu'il a été constaté qu'il n'y avait aucun espoir d'être payé,

Principes, règles et méthodes comptables

- Puis pour celles qui sont incertaines :
 - A hauteur de 50 % pour les créances échues de plus de 2 ans
 - A hauteur de 25 % pour les créances échues entre 1 an et 2 ans
 - Au cas par cas pour les créances < 1 an.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de l'association.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'association devra supporter pour éteindre son obligation.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme

Le seul engagement de retraite supporté par l'association est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes sociaux les indemnités de fin de carrière ou pour complément de retraite de ses salariés. La charge correspondante est enregistrée au cours de l'exercice du paiement effectif de l'indemnité.

Au 31 décembre 2025, le montant des indemnités de fin de carrière pour l'ensemble des salariés a été évalué suivant la méthode prospective, en retenant un taux d'actualisation de 4,14%, à la somme de 84 milliers d'euros.

Mécénat

Dans le cadre des dispositions de l'article 422-1 du Règlement ANC 2018-06 définissant le modèle de compte de résultat, les opérations de mécénat sont inscrites en produits d'exploitation en ressources liées à la générosité du public.

Le fait générateur de l'enregistrement retenu est la date de la signature de la convention ou, à défaut de convention dûment établie, la date d'encaissement.

Notes relatives à certains postes du Bilan

Immobilisations incorporelles

Le développement de l'App'NQT a été activé à hauteur de 76 milliers d'euros sur 2025.

L'association avait bénéficié de deux subventions d'investissement d'un montant de 2 410 milliers d'euros afin de financer ce projet. Une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement des biens subventionnés. Sur l'exercice 2025, cette quote-part s'élève à 479 milliers euros et a été comptabilisée en résultat d'exploitation conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06.

Les immobilisations incorporelles en cours constatées à fin 2025 sont les suivantes :

- Pour 352 milliers d'euros concernant le projet du MAIA (Mentorat des Applications et Intelligence Artificielle)
- Pour 313 milliers d'euros concernant le projet du CIS (Crédit d'Impact Social)
- Pour 37 milliers d'euros pour le développement du BI
- Pour 13 milliers d'euros pour d'autres projets en cours

Fonds dédiés

L'association a reçu en 2025 une contribution financière de 815 milliers d'euros correspondant aux deux premières parties du versement total de 1 185 milliers d'euros prévu dans la convention signée avec une Fondation pour soutenir le projet MAIA.

Ce projet étant toujours en cours à fin 2025, les investissements réalisés ont été constatés en immobilisations incorporelles en cours à la clôture, et cette contribution financière fait l'objet d'un report en fonds dédiés pour la totalité de ce montant.

Tableau de Variation des fonds dédiés :

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	À L'OUVERTUR E DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont rembourseme nts		Montant global	Dont fonds dédiés correspond ant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	0						

Notes relatives à certains postes du Bilan

Contributions financières d'autres organismes	0	815 000				815 000	
Ressources liées à la générosité du public	0						
TOTAL	0	815 000				815 000	

Provisions sur subventions

Dans le cadre de la CPO de 2022-2024, il avait été constaté à fin 2024 une provision pour risque d'un montant de 79 600 euros au titre des objectifs non atteints pour 2023 par rapport à ceux mentionnés dans la convention de la subvention "1 jeune 1 mentor 2".
L'association a effectué le versement de cette somme en 2025, la provision a donc été reprise pour ce même montant en 2025.

Une provision pour risques de 35 000 euros a été constatée dans les comptes de 2025 au titre des objectifs non atteints pour 2024.

Provisions pour litiges

L'association a reçu en 2026 deux requêtes aux fins de saisine du Conseil de Prud'hommes de la part de deux salariés en Bureau de Conciliation. Les audiences n'ayant pas encore eu lieu, pour le moment une provision pour risque a été constatée dans les comptes 2025 à hauteur de 95 k€.

Emprunts et dettes financières divers

Les valeurs comptables en euros des emprunts se décomposent de la manière suivante à la date de clôture :

- 20 833 euros d'un emprunt contracté auprès de la BNP le 30/09/2018 pour un montant de 350 000 euros renégocié le 17/02/2020 au taux fixe de 1.24% et d'une durée de 6 ans.
Les fonds empruntés étaient destinés à financer les travaux et l'acquisition du matériel dans les nouveaux locaux.
- 60 159 euros d'un prêt garanti par l'Etat contracté auprès de la BNP le 16/04/2021 pour un montant de 712 084 euros.

Produits constatés d'avance - franchise de loyers

Dans le cadre du bail signé, une franchise de loyers avait exceptionnellement été accordée par le bailleur. Cette franchise représente 16 mois de loyers.

Notes relatives à certains postes du Bilan

Afin de refléter les avantages économiques de l'opération, cette participation financière a été étalée sur la durée du bail de 9 années, conformément à l'avis n°29 de l'Ordre des Experts Comptables.

Le montant du produit constaté d'avance correspondant s'élève à 26 076 euros à la date de clôture.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	3 234 974		498 476			3 733 449
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 234 974		498 476			3 733 449
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	58 653		2 422			61 075
	Instal., agencement, aménagement divers	369 125					369 125
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	263 191		46 167			309 358
	Emballages récupérables et divers	2 160					2 160
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	693 129		48 589			741 718	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	87 186		826		30 000	58 013
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	87 186		826		30 000	58 013
TOTAL		4 015 289		547 891		30 000	4 533 180

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles			1 425 409	578 963			2 004 372
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 425 409	578 963			2 004 372
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels			35 695	8 486			44 182
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			230 938	41 010			271 948
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier			176 942	49 589			226 531
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			443 576	99 086			542 661
TOTAL				1 868 985	678 049		2 547 033	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		95 000		95 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	79 600	35 000	79 600	35 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	79 600	130 000	79 600	130 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	210 833	238 018	210 833	238 018
	Autres	5 250		5 250	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	216 083	238 018	216 083	238 018
TOTAL GENERAL		295 683	368 018	295 683	368 018
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			368 018	295 683	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	58 013		58 013
	Clients, usagers douteux ou litigieux	424 933	424 933	
	Autres créances clients, usagers	642 722	642 722	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	19 849	19 849	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 682	42 682	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	81 508	81 508	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	5 335	5 335	
	Charges constatées d'avance	32 599	32 599	
TOTAL DES CREANCES		1 307 641	1 249 629	58 013
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		30 000		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	81 011	81 011		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	116 703	116 703		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	470 145	470 145		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	458 896	458 896		
	Impôts sur les bénéfices	2 752	2 752		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 666	16 666		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	137 649	137 649		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	2 165 335	2 138 157	27 178	
TOTAL DES DETTES		3 449 156	3 421 978	27 178	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		229 579			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières		30 000	(30 000)	100,0
Autres créances clients	145 973	232 227	(86 254)	-37,14
Autres créances	123 751	1 696 306	(1 572 555)	-92,70
TOTAL	269 724	1 958 533	(1 688 809)	-86,23

Charges constatées d'avance

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - Exploitation	32 599	54 345	(21 745)	-40,01
Charges constatées d'avance - Financier				
Charges constatées d'avance - Exceptionnel				
TOTAL	32 599	54 345	(21 745)	-40,01

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	962 242	(233 299)			728 943
Excédent ou déficit de l'exercice	(233 299)	233 299		1 495 639	(1 495 639)
Situation nette	728 943			1 495 639	(766 696)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 216 955			478 507	738 448
Provisions réglementées					
TOTAL	1 945 898			1 974 146	(28 248)

Charges à payer

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		81	(81)	100,0
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 476	39 322	(3 846)	-9,78
Dettes fiscales et sociales	741 797	651 117	90 680	13,93
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	39 906	52 487	(12 581)	-23,97
TOTAL	817 180	743 007	74 173	9,98

Produits constatés d'avance

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - Exploitation	2 980 335	3 025 686	(45 351)	-1,50
Produits constatés d'avance - Financier				
Produits constatés d'avance - Exceptionnel				
TOTAL	2 980 335	3 025 686	(45 351)	-1,50

Dans cet état, dans le total des Produits constatés d'avance, ont été ajoutés les 815 000 euros de Fonds dédiés sur Contributions financières.

Notes relatives à certains postes du Compte de Résultat

Autres achats et charges externes

Dans le cadre des baux signés, des franchises de loyers ont été prévues. Afin de refléter les avantages économiques des opérations, le produit de la franchise de loyer est étalé sur la durée du contrat conformément à l'avis n°29 de l'OEC et de la commission de l'Ordre.

Comptabilisation des cotisations adhérents

Les cotisations reçues ont fait l'objet d'une comptabilisation en fonction de la période couverte par l'adhésion (prorata temporis) et donne lieu à la constatation de "produits constatés d'avance" à fin 2025 d'un montant de 694 882 euros sur les 755 344 euros de produits constatés d'avance.

Comptabilisation des subventions

Les subventions reçues ont fait l'objet d'une comptabilisation prenant en compte :

- La période couverte par la subvention,
- L'avancement des programmes subventionnés
- Comptabilisation à la date de notification

DRAJES	10 660
ANCT	40 000
Département	48 833
Collectivités	51 086
Région	2 482
DREETS	464 467
Etat	2 462 479
DGEFP	60 000
Total	3 140 007

Taxe d'apprentissage

L'association a continué à percevoir la taxe d'apprentissage dans le cadre du "hors-quota". Ce financement est destiné à rapprocher les entreprises et les universités pour mieux faire connaître aux jeunes étudiants issus de quartiers défavorisés les métiers qui recrutent.

A ce titre, le montant perçu en 2025 s'élève à 558 512 euros. Tout a été reçu sur 2025.

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	2 410 000			2 410 000
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	2 410 000			2 410 000
Quotes-parts virées au compte de résultat	1 193 045	478 507		1 671 552

Autres informations

Contribution en nature

L'association a bénéficié de la mise à disposition gracieuse de locaux dont le détail figure ci-dessous, dont le montant est estimé à 79 569 euros :

Local	Code postal	Ville	Surface en m2
Union Patronale de la Charente	16000	ANGOULEME	15
Caisse d'Epargne	45000	Orléans	35
CREDIT AGRICOLE	80000	Amiens	40
Castorama	59175	Templemars	27
BNP	21000	Dijon	15
APEC	54000	Nancy	15
France Travail	34000	Montpellier	25
SIEMENS	67400	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	30
PLATEFORME EMPLOI ENTREPRISES	31100	Toulouse	50
Centre Socioculturel CAF Pierre Heuzé	14000	CAEN	15
Enedis	38000	Grenoble	10
CIC OUEST	44040	Nantes	35
M3E	33320	Eysines	30
Groupe Alternance	51100	Reims	30
ORANGE	76100	ROUEN	25
BNP	35000	Rennes	15
L'Epopée Village	13014	Marseille	20
APEC	67000	Strasbourg	20

Les surfaces sont données par les antennes locales.

Les montants sont valorisés selon les estimations réalisées par l'Association en fonction des prix des loyers moyens mensuels pratiqués au m².

L'association a bénéficié de contributions en nature pour les montants suivants :

numero RF	Partenaire	Montant
RF250357	AIRBUS DEFENSE AND SPACE	5 184,00
RF250335	AIMIGO	25 190,00
RF250333	CENTRAL TEST	415,80
RF250339	SOCIETE GENERALE	56 382,04
RF250131	COLOMBUS CONSULTING	1 069,00
		88 240,84

Ces montants ont été comptabilisés en contributions en nature.

Ces montants sont valorisés selon les devis reçus et les estimations réalisées par l'Association en fonction des tarifs couramment pratiqués pour l'achat de prestations équivalentes.

Autres informations

Rémunérations des cadres visées à l'article 20 de la loi 2006-586

La rémunération des organes de direction et d'administration n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Par ailleurs les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires figurant aux comptes de résultat de l'exercice est réparti de la manière suivante :

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	Montant (euros)
Honoraires afférents à la certification des comptes	42 850
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	0
Total	42 850

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du Code de Commerce

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		29	
	Professions intermédiaires			
	Employés		72	
	Ouvriers			
	TOTAL		101	

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
BNP PARIBAS-AVALS ET CAUTIONS	25 450	
	25 450	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
IDR non provisionnés 2025	84 114	
	84 114	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	109 564	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Événements significatifs postérieurs à la clôture

L'Association NQT a obtenu en 2026 d'une banque l'accord pour un découvert autorisé.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler, mise à part l'information donnée dans le paragraphe sur la Provision pour litiges.
